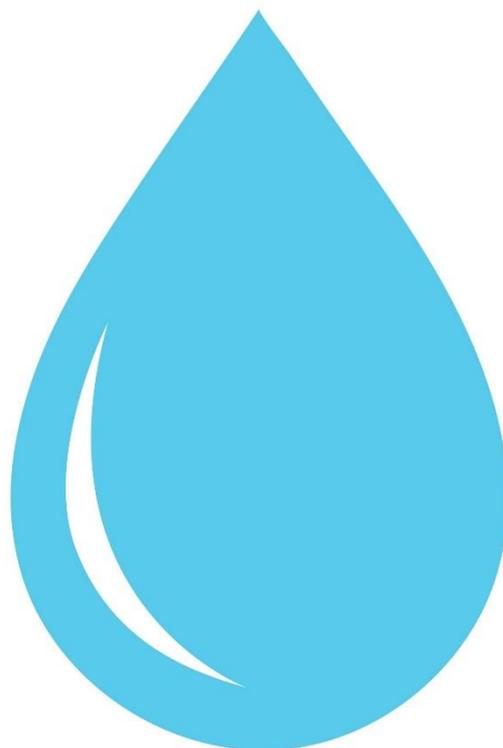


LIVRE BLANC

L'eau en partage



Association
des **CLE**
du grand **B**assin
de l' **E**scaut



Août 2024

Qui sommes-nous ? Pourquoi ce livre blanc ?

La Loi sur l'eau de 1992, confortée par celle de 2006, a mis en place une gestion décentralisée de l'eau fondée sur la reconnaissance spécifique des territoires de l'eau que sont les bassins versants.

Pour chacun de ces territoires, une Commission Locale de l'Eau (CLE) organise le débat et la concertation en réunissant l'ensemble des parties prenantes : les élus locaux, les services de l'État, les usagers associatifs ou professionnels. Ces CLE constituent un **parlement de l'eau local**, dont les principales missions sont de rédiger le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et d'en assurer le suivi et la mise en œuvre. Ces SAGE sont des documents à visée réglementaire et de planification qui abordent la gestion de l'eau dans toutes ses composantes et en font un document de référence pour un aménagement du territoire équilibré et durable.

Ces outils de planification visent à assurer une **cohérence entre urbanisation et enjeux liés à la gestion de l'eau** : inondation, protection des zones humides, qualité des cours d'eau, alimentation en eau potable... De plus, ces parlements locaux de l'eau sont l'espace de discussions autour des enjeux liés à la ressource en eau.

C'est pourquoi, il est important que les CLE, représentées par leurs Présidents, soient associées en tant que telles à toutes les procédures de définition et de mise en place des politiques publiques faisant le lien entre les thématiques de l'eau et celles de l'aménagement du territoire. Or, la gestion de l'eau n'a pas de frontière administrative.

Dans ce cadre, **les présidents des CLE des SAGE Scarpe amont, Scarpe aval, Escaut et Marque-Deûle ont souhaité la création d'une association permettant d'échanger sur les enjeux communs.** L'**ACLEBE**, l'Association des Commissions Locales de l'Eau du grand Bassin de l'Escaut était née.

Ce livre blanc traduit cet engagement en présentant les objectifs et les actions de l'association.



Georges FLAMENGT
Président de la CLE de l'Escaut



Alain BLONDEAU
Président de la CLE de Marque-Deûle



Thierry SPAS
Président de la CLE de la Scarpe amont



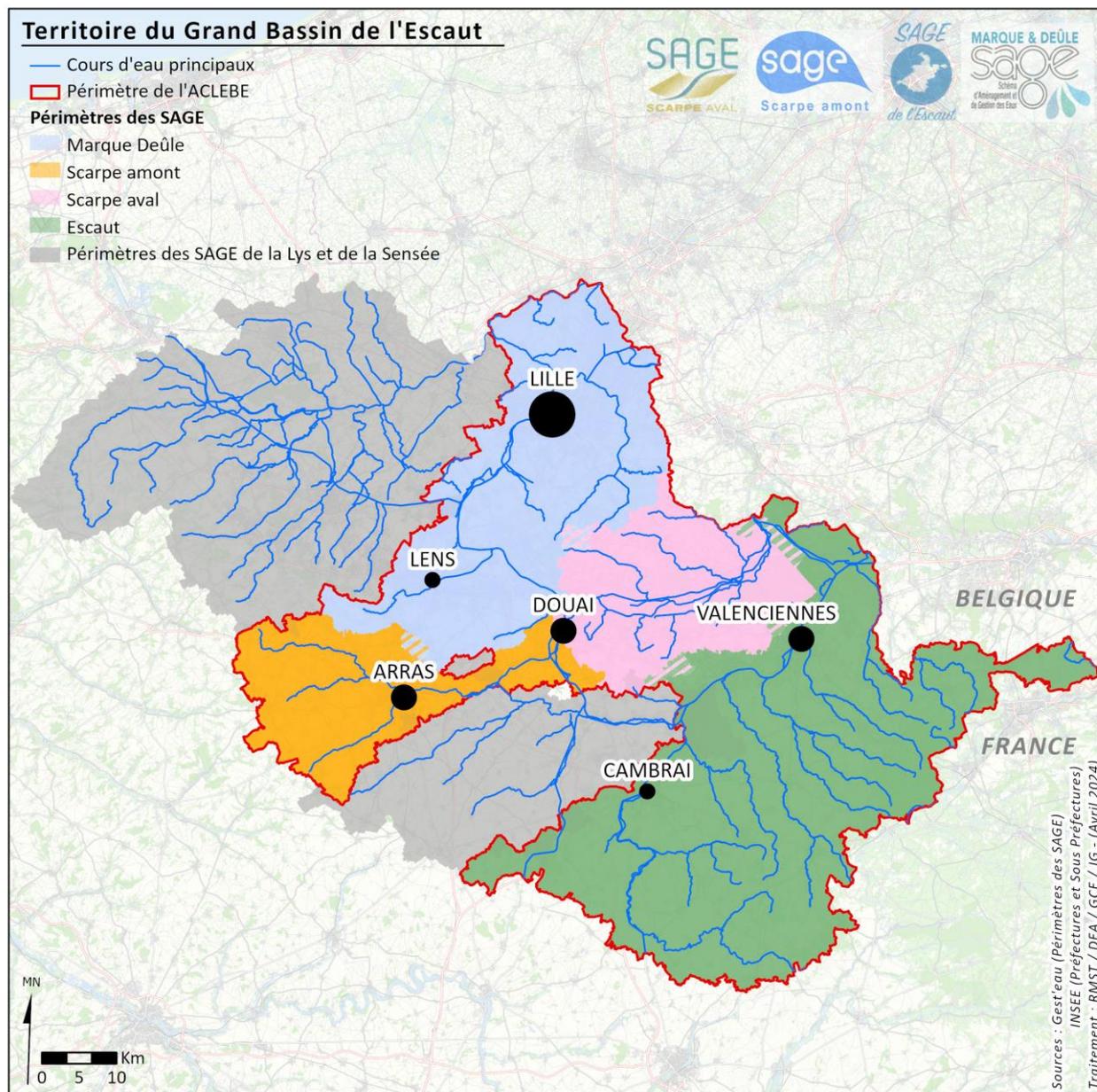
Jean-Paul FONTAINE
Président de la CLE de la Scarpe aval

SOMMAIRE

1. Le territoire du grand bassin de l'Escaut	4
a. Occupation du sol	5
b. Inondations	6
c. Les zones humides du territoire.....	9
d. Hydrogéologie et ressource en eau	10
2. Présentation des territoires de chaque SAGE et des motivations à s'engager dans une démarche inter-SAGE	13
a. Escaut	14
b. Marque-Deûle	15
c. Scarpe amont	18
d. Scarpe aval	22
3. Les enjeux communs actuels et futurs.....	24
4. L'évidence du travail en commun à une échelle cohérente.....	25
5. Les engagements des CLE	26

1. Le territoire du grand bassin de l'Escaut

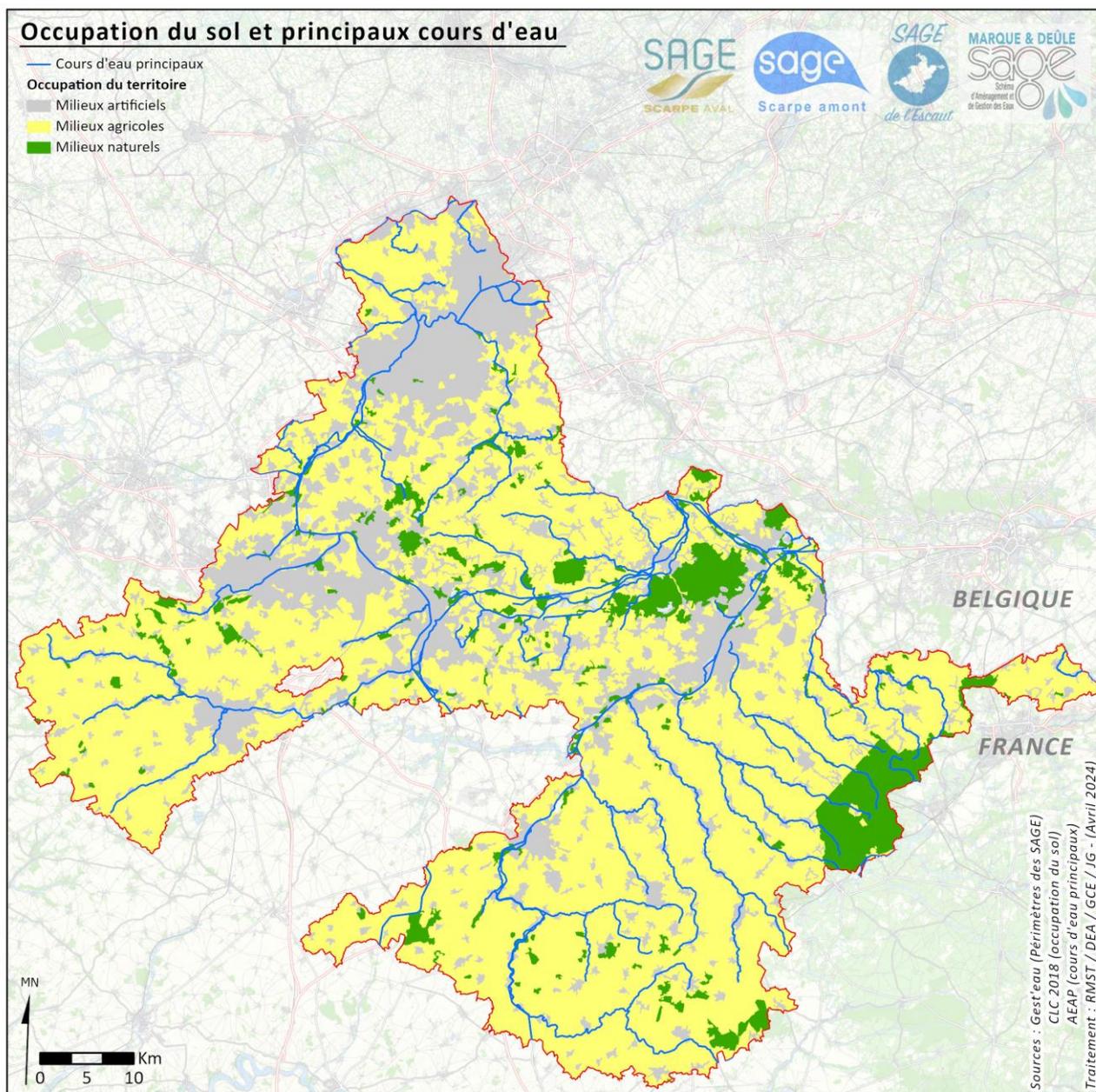
Le territoire du grand bassin de l'Escaut s'étend du territoire de l'Escaut vers la frontière belge. Il reprend 4 territoires de SAGE : Scarpe amont, Scarpe aval, Escaut et Marque-Deûle. Le territoire est caractérisé par 4 pôles métropolitains : Lille, Arras, Douai et Valenciennes. Ces dernières structurent les pôles de densité urbaine sur le territoire.



Le bassin versant de l'Escaut présente une particularité géographique majeure : son aspect international avec la Belgique. Cette situation confère une dimension transfrontalière importante à la gestion des ressources en eau et à la préservation de l'écosystème aquatique de la région. Les enjeux transfrontaliers comprennent notamment la gestion conjointe des cours d'eau, la préservation de la qualité de l'eau, la protection des milieux aquatiques et des zones humides, ainsi que la coordination des politiques de gestion des risques liés aux inondations. Des accords et des collaborations entre les autorités françaises et belges sont donc essentiels pour assurer une gestion efficace et durable de ce bassin versant, en garantissant la coopération et la concertation entre les différents acteurs des deux pays.

a. Occupation du sol

Ce territoire est caractérisé par un passé industriel, une importante densité de population et une forte concentration économique, autour des grandes villes régionales. Ceci se traduit par une imperméabilisation à l'approche des grands secteurs urbains. La présence de l'activité agricole reste importante malgré l'étalement urbain. Les secteurs naturels se concentrent surtout sur les territoires de l'Escaut et de la Scarpe aval.



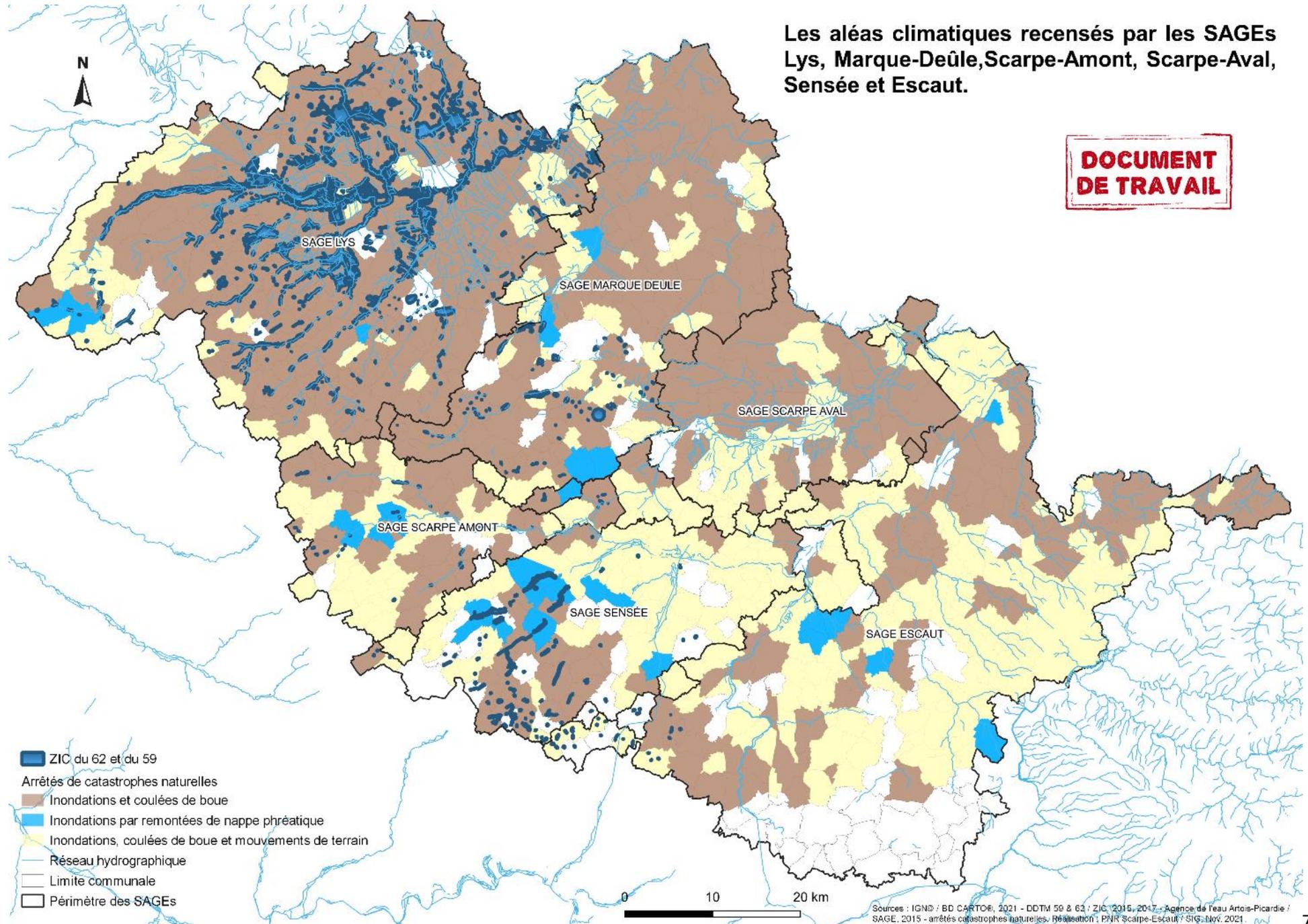
b. Inondations

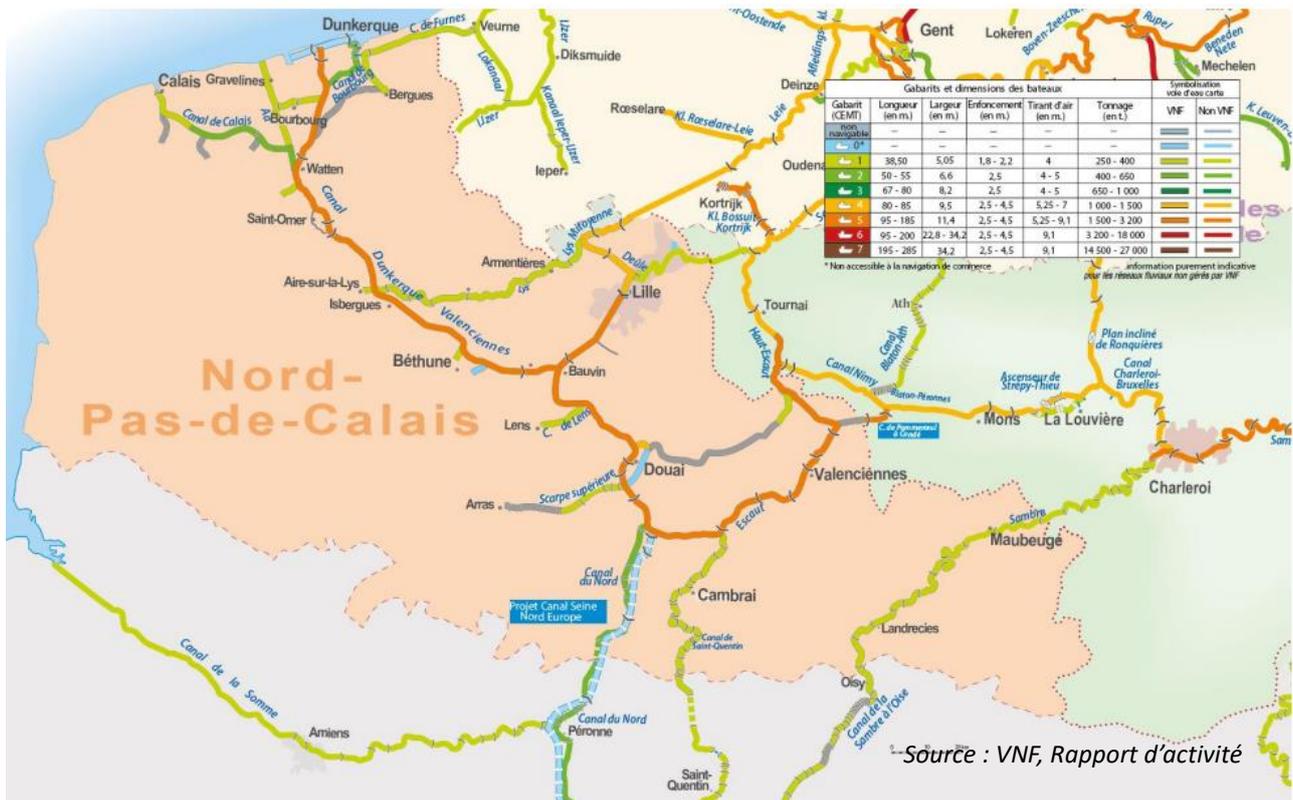
Au regard de sa topographie, de l'artificialisation des milieux et de la forte concentration démographique et économique, le territoire est sensible au risque inondation.

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) mène des activités de pompage dans le secteur minier des Hauts-de-France afin de surveiller et gérer les eaux souterraines issues des anciennes exploitations. Ces pompages sont essentiels pour prévenir les risques liés à l'inondation des galeries abandonnées et des cavités souterraines, ainsi que pour limiter les impacts environnementaux et sécuritaires. En effet, l'exploitation minière dans la région a laissé derrière elle un héritage hydrogéologique complexe, caractérisé par la présence de nappes phréatiques potentiellement influencées par les activités minières. Les opérations de pompage menées par le BRGM visent donc à maintenir un équilibre hydraulique dans les zones concernées, en contrôlant le niveau des eaux souterraines et en évitant les risques d'affaissement du sol. Ces activités de surveillance et de gestion des eaux souterraines sont cruciales pour garantir la sécurité des populations et des infrastructures dans les anciens bassins miniers des Hauts-de-France.

Les aléas climatiques recensés par les SAGEs Lys, Marque-Deûle, Scarpe-Amont, Scarpe-Aval, Sensée et Escaut.

DOCUMENT DE TRAVAIL

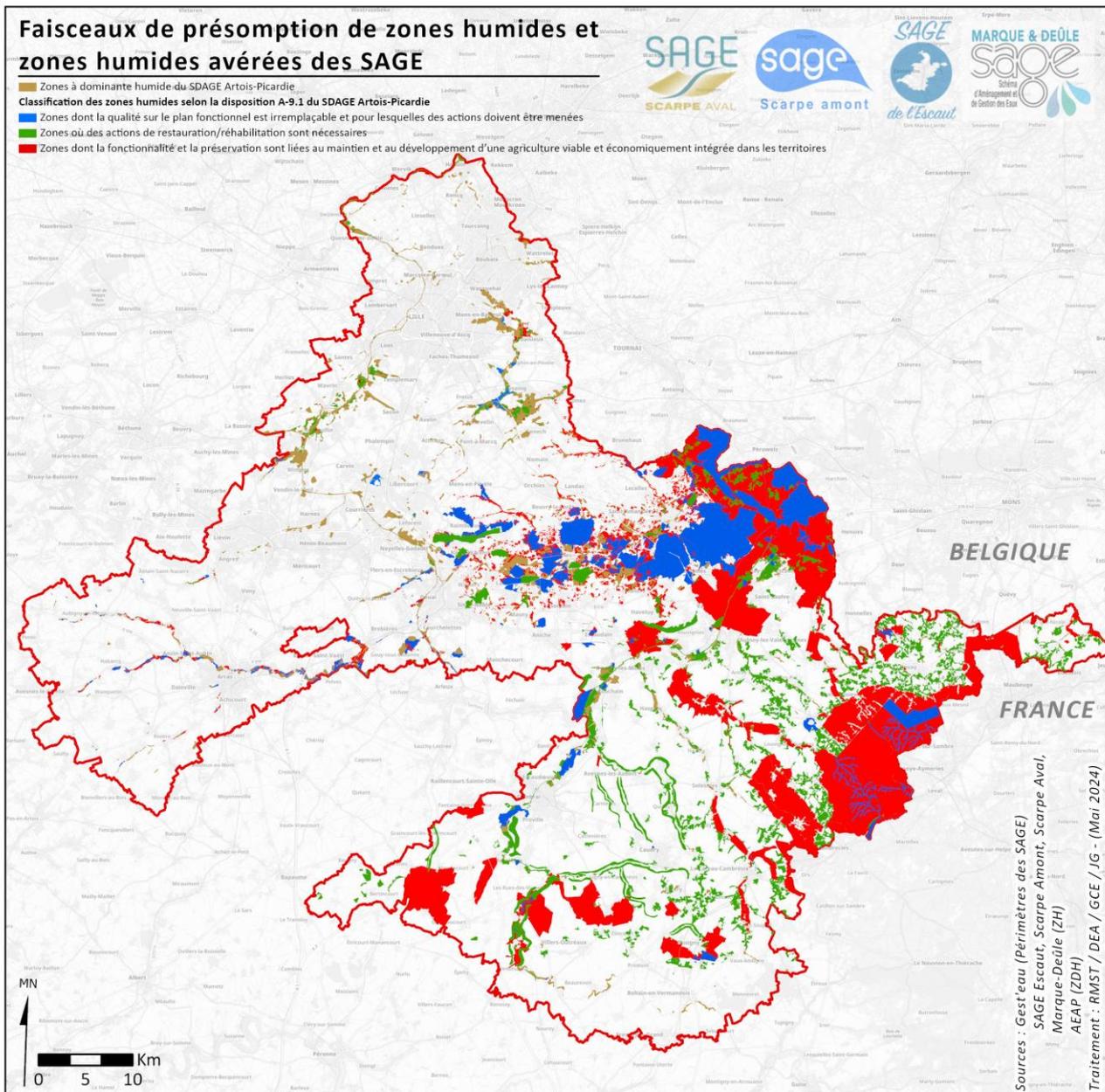




En matière de gestion des inondations, ces SAGE sont étroitement liés par le réseau interconnecté de Voies Navigables de France (VNF). Les cours d'eau sont susceptibles d'être affectés par les crues et les débordements, mettant en danger les populations et les infrastructures riveraines. Afin de prévenir et gérer efficacement ces risques, une coordination étroite entre les différents SAGE est essentielle. Cette collaboration permet de mettre en œuvre des stratégies communes de prévention des inondations en lien avec une gestion dynamique des cours d'eau réalisée par VNF.

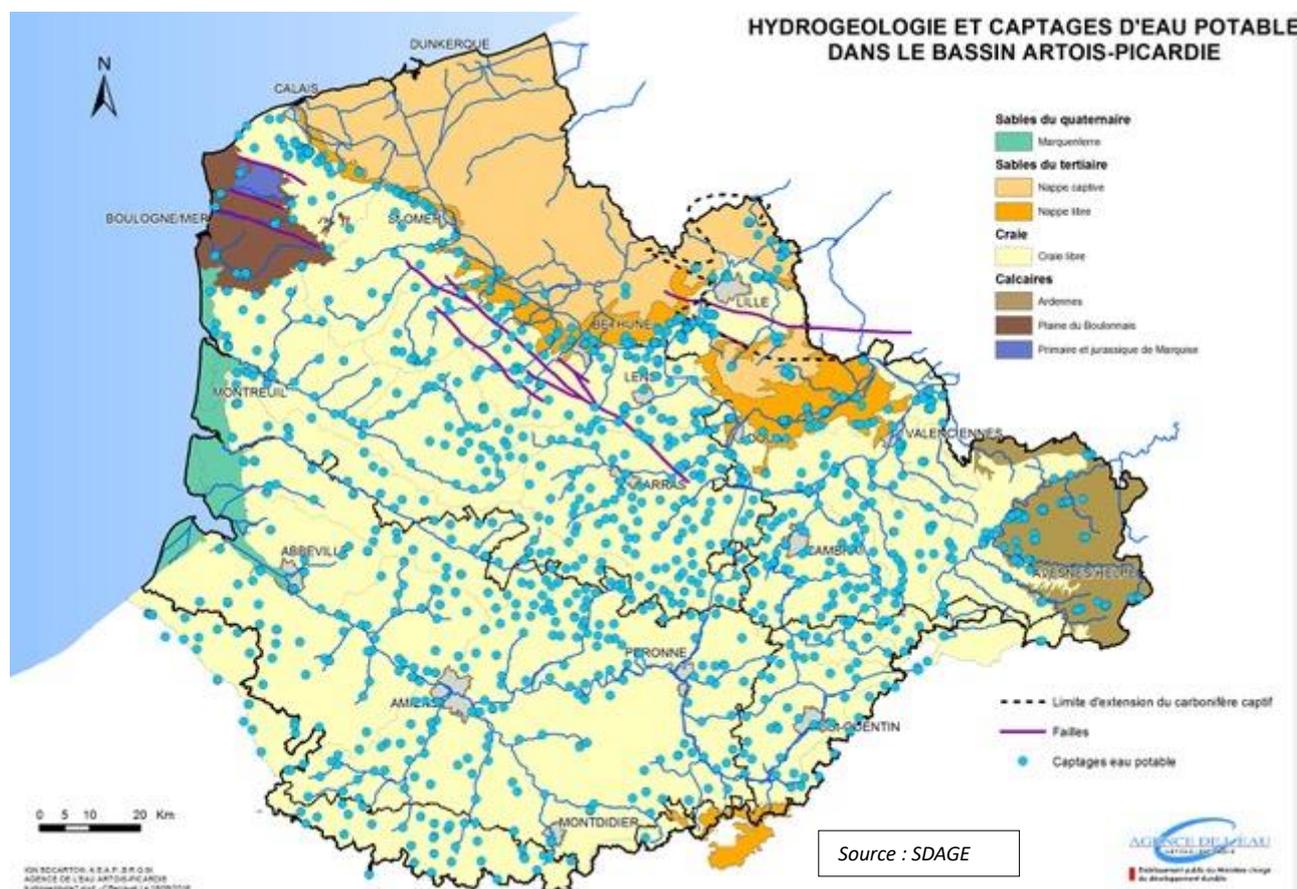
c. Les zones humides du territoire

Le territoire présente 34 000 ha de zones humides. 88 % des zones humides sont localisées sur le bassin versant de la Scarpe aval ou en aval de l'Escaut. Ces milieux sont partiellement identifiés dans les cartographies des SAGE et leur localisation doit être précisée par des études de caractérisation à une échelle plus fine. En raison de l'urbanisation du territoire, ces milieux subissent des pressions (imperméabilisation, pollutions, rejets d'assainissement...) qui provoquent leur disparition progressive.

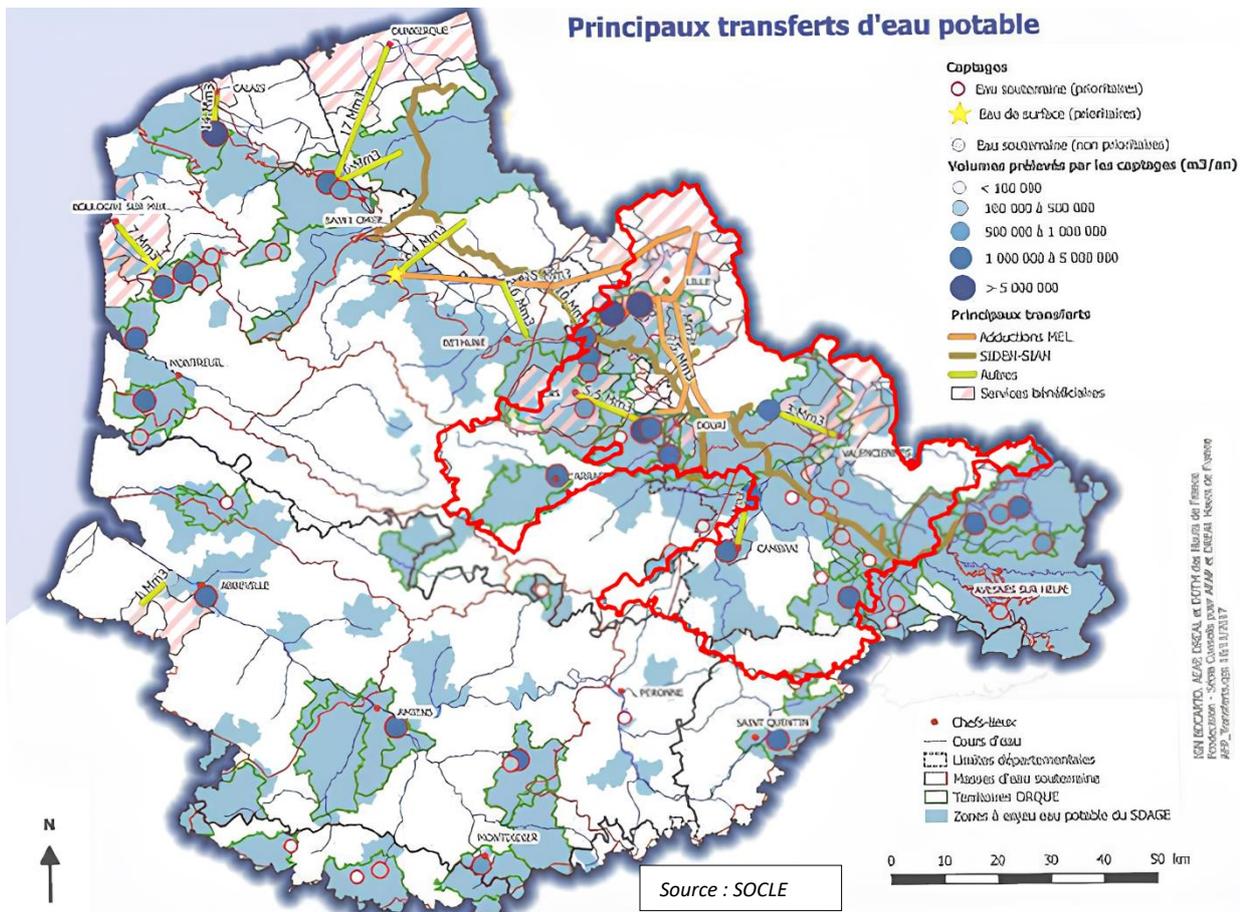


d. Hydrogéologie et ressource en eau

La principale ressource en eau de ce territoire est la nappe de la Craie, présente par ailleurs à l'échelle régionale. Les producteurs d'eau puisent majoritairement dans cette ressource partagée. Une réflexion à une échelle inter-SAGE s'est imposée notamment à travers les études Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC) portées par les SAGE afin de partager des hypothèses communes.



La gestion de la ressource souterraine partagée entre le bassin de l'Escaut et la Belgique revêt une importance cruciale pour la préservation de cette ressource précieuse. En raison de la nature transfrontalière du bassin, il est impératif que les autorités françaises et belges collaborent étroitement pour garantir une gestion durable et équilibrée des nappes souterraines. Cela inclut la surveillance conjointe de la qualité et de la quantité des eaux souterraines, ainsi que la mise en œuvre de mesures de protection et de préservation des aquifères communs. La coopération transfrontalière est essentielle pour assurer une utilisation rationnelle de la ressource en eau, en tenant compte des besoins des populations, de l'agriculture, de l'industrie et de l'environnement dans les deux pays. Des accords bilatéraux et des mécanismes de concertation sont donc nécessaires pour faciliter l'échange d'informations, la coordination des politiques de gestion de l'eau et la résolution des conflits potentiels liés à l'utilisation des nappes souterraines transfrontalières.



Au regard des enjeux communs liés à l'eau, l'association traite notamment des thématiques suivantes :

- 💧 la préservation de la ressource en eau
- 💧 la prévention et la protection contre les inondations
- 💧 la gestion de crise en situations de crues, étiage et sécheresse
- 💧 la préservation des milieux aquatiques et notamment des zones humides.



2. Présentation des territoires de chaque SAGE et des motivations à s'engager dans une démarche inter-SAGE

a. Escaut

L'Escaut prend sa source à Gouy à une altitude de 97m. Le fleuve parcourt la France, la Belgique puis se jette en mer du Nord aux Pays Bas à Flessingue.

Le périmètre du SAGE s'étend sur 2 000 km². Il couvre 248 communes sur 3 départements (Nord, Pas de Calais et Aisne) et 11 intercommunalités. Il regroupe une population d'environ 500 000 habitants.

Le territoire couvre l'Escaut de sa source à la frontière belge ainsi que les affluents de rive droite. Deux de ces affluents sont transfrontaliers : l'Hogneau (France-Belgique-France) et la Touille (Belgique-France-Belgique).

Le SAGE de l'Escaut présente 5 enjeux :

- **Reconquérir les milieux aquatiques et humides** : la préservation des zones humides et la restauration des cours d'eau et de leur continuité sont au cœur de cet enjeu.
- **Maîtriser les ruissellements et lutter contre les inondations** : le bassin comprend une partie fortement urbanisée, principalement sur le Valenciennois avec une forte problématique d'imperméabilisation des sols empêchant l'infiltration et provoquant des inondations. Il comprend également une partie très rurale avec des problématiques d'érosion des sols et de coulées de boues et d'envasement des cours d'eau.
- **Améliorer la qualité de l'eau** : les principales pressions sur la qualité de l'eau du bassin proviennent de l'assainissement collectif et des produits phytosanitaires.
- **Gérer la ressource en eaux souterraines** : l'objectif de cet enjeu est l'amélioration de la connaissance et la réduction de l'impact des produits phytosanitaires sur les eaux souterraines.
- **Assurer la mise en place d'une gouvernance et d'une communication efficaces pour la mise en œuvre du SAGE** : cet enjeu traite de la sensibilisation et de l'information sur les différentes thématiques ainsi que le travail inter-SAGE et transfrontalier.



b. Marque-Deûle

Situés le long de l'axe Lille-Lens, entre le pays des Weppes à l'ouest et le bassin de la Scarpe à l'est, les bassins versants de la Marque et de la Deûle forment une vaste cuvette sédimentaire de 40 km de long et de 25 km de large, où la pente est très faible. Ce territoire s'étend sur une superficie de 1 120 km². Le paysage du territoire du SAGE Marque-Deûle est sculpté par le canal de la Deûle et la Marque rivière. Les deux cours d'eau majeurs du bassin versant prennent leur source respectivement dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. La Deûle naît à Provin, tandis que la Marque prend sa source à Bouvignies. Elles parcourent ensemble une grande partie du territoire du SAGE Marque-Deûle, contribuant ainsi à son réseau hydrographique essentiel. Leur linéaire sur ce bassin versant offre un réseau dense, alimentant une diversité d'écosystèmes et de milieux naturels. En aval, ces rivières se dirigent vers la Belgique, où elles continuent de jouer un rôle crucial dans le paysage hydrologique transfrontalier. La qualité de ces cours d'eau est classée de médiocre à mauvais avec un report de l'atteinte du bon état.

De plus, ce territoire comprend deux systèmes hydrogéologiques principaux, la nappe de la Craie et la nappe du Calcaire Carbonifère. Il existe des échanges entre les nappes et les cours d'eau sur le territoire, formant un fonctionnement hydrographique complexe.

Les activités économiques divisent le bassin versant en deux ensembles. Le premier, situé au sud et à l'est du bassin, est dominé par une agriculture orientée vers les cultures légumières et les plantes sarclées. Les forêts occupent une part marginale du bassin. Le second ensemble se caractérise par son fort taux d'urbanisation, zones urbanisées et industrialisées contribuant à accroître l'imperméabilisation du bassin. Au centre du bassin se trouve concentré un réseau dense de voies de communication qui entraîne également une modification de l'occupation du sol au détriment du milieu naturel.

Le SAGE Marque-Deûle assume un rôle essentiel dans la gestion harmonieuse des ressources hydriques au sein du bassin de l'Escaut. Intimement lié aux SAGE voisins par le biais de ses principaux cours d'eau et du partage de la nappe de la Craie, il se distingue comme le **sous-bassin le plus densément peuplé de la région avec plus de 1,5 millions d'habitants** répartis sur 162 communes et 8 intercommunalités : Osartis Marquion, Communauté urbaine d'Arras, Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane, Douaisis Agglo, Communauté de Communes Pévèle Carembault, Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin, Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et Métropole Européenne de Lille.

Cette concentration humaine confère au territoire des enjeux majeurs en matière de ressources hydriques et de prévention des risques d'inondation. De plus, **l'héritage historique a engendré une dégradation significative de la qualité des cours d'eau, rendant impératif leur restauration**. Parallèlement, **la préservation des zones humides**, affectées par les projets d'aménagement, **constitue un objectif primordial**.

Les enjeux du SAGE Marque-Deûle couvrent plusieurs aspects de la gestion de la ressource en eau. Cela inclut la nécessité d'obtenir une connaissance approfondie de la qualité et de la quantité de l'eau disponible, ainsi que la vulnérabilité des nappes souterraines. **Les prélèvements actuels sur le territoire doivent être évalués et des mesures de protection de la ressource doivent être mises en œuvre**. Des études et des programmes de recherche sont également nécessaires pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable et diversifier les sources d'eau disponibles. En outre,

il est essentiel d'intégrer les considérations de gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme pour assurer une utilisation durable des ressources hydriques.

La reconquête et la mise en valeur des milieux naturels constituent un autre volet important du SAGE Marque-Deûle. Cela implique d'évaluer l'état quantitatif et qualitatif des milieux naturels, notamment la morphologie des cours d'eau, et de mettre en œuvre des projets de protection et de valorisation de la biodiversité. Il est également crucial de connaître et de valoriser les zones humides pour préserver ces écosystèmes fragiles. En outre, la gestion des sédiments pollués est une priorité pour restaurer et protéger les habitats naturels.



La prévention des risques naturels et la prise en compte des contraintes historiques sont également des objectifs clés du SAGE Marque-Deûle. Cela comprend la **prévention des risques de sécheresse, d'inondation, de mouvement de terrain et industriels**. Des outils de travail, tels que des documents de prévention et de gestion de crise, doivent être développés pour faire face à ces risques. De plus, il est important de sensibiliser les acteurs locaux aux risques et aux contraintes historiques pour renforcer la résilience du territoire.

Enfin, le développement durable des usages de l'eau est un aspect essentiel du SAGE Marque-Deûle. Cela englobe la **promotion des promenades et des voies vertes le long des rivières, ainsi que la gestion durable des activités de pêche et des loisirs nautiques et sportifs**. Il convient également de **soutenir le transport fluvial, la navigation marchande et le tourisme fluvial** pour contribuer à l'attractivité économique et touristique de la région.

L'ensemble de ces actions vise à **préserver la santé des écosystèmes aquatiques, à répondre aux besoins en eau des populations et des activités économiques et à renforcer la résilience face aux défis posés par les changements climatiques**.

Travailler à une échelle inter-SAGE offre une opportunité unique d'aborder de manière plus exhaustive et cohérente la gestion de l'eau. En effet, la collaboration avec d'autres SAGE voisins permet au SAGE Marque-Deûle de bénéficier d'un échange de connaissances, de ressources et de bonnes pratiques. Cette synergie favorise une meilleure coordination des actions et une optimisation des résultats dans la gestion des ressources hydriques. La coopération inter-SAGE devient ainsi un pilier essentiel pour relever les défis complexes liés à la gestion de l'eau à l'échelle régionale. En favorisant une approche intégrée et durable des ressources en eau, cette collaboration renforce la résilience des territoires face aux enjeux environnementaux et climatiques actuels.

c. Scarpe amont

La Scarpe est un affluent rive gauche de l'Escaut. Le bassin versant de la Scarpe amont couvre une superficie de 553 km².

Le périmètre du SAGE s'étend sur 80 communes du Pas-de-Calais et 6 communes du Nord, réparties sur 4 intercommunalités : Campagnes de l'Artois, Communauté urbaine d'Arras, Osartis-Marquion et Douaisis aggro. Il regroupe une population d'environ 156 000 habitants.

Deux entités hydrographiques se dessinent sur le périmètre de la Scarpe amont :

- à l'ouest le cours d'eau naturel ainsi que ses affluents : le Gy et le Crinchon (masse d'eau « Scarpe rivière ») ;
- à l'est la partie amont du canal de la Scarpe, cours d'eau fortement modifié (masse d'eau « Scarpe canalisée amont »).

Avant le X^{ème} siècle coulait la Satis. Elle a été détournée pour rejoindre un autre cours d'eau, qui prenait sa source à Douai : c'est ainsi qu'est né le canal de la Scarpe amont, reliant Arras à Douai, déconnecté d'un quelconque bassin hydrographique. Au XVII^{ème} siècle, la Scarpe a été définitivement canalisée sur une majorité de son parcours à partir d'Arras.

La Scarpe rivière prend sa source à 121 m d'altitude sur les hauteurs de l'Artois, à Berles-Monchel. Elle chemine ensuite sous forme de rivière sur une vingtaine de kilomètres avant de rejoindre son cours canalisé à partir d'Arras, sur 24 km. Aucune des masses d'eau n'atteint une bonne qualité chimique et écologique avec un report de l'atteinte du bon état.



Le régime hydrologique des rivières du bassin est de type pluvial continental. Il s'agit d'un régime simple, caractérisé par une alternance annuelle de hautes et de basses eaux, alimentées par la pluviométrie et par drainage de la nappe (alimentation principale des cours d'eau en amont des vallées). Une fois la Scarpe canalisée, le régime hydrologique n'est plus naturel et l'on n'observe plus de période de hautes et de basses eaux comme cela est le cas sur la Scarpe rivière.

Le territoire est majoritairement constitué d'un soubassement de craie, recouvert par des limons éoliens plus ou moins épais selon les secteurs. Ce contexte géologique a permis la constitution d'un réservoir aquifère important, la nappe de la Craie, localement représentée par la masse d'eau « Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée ». La nappe alimente en partie la Scarpe et ses affluents. La nature des formations affleurantes (calcaires fissurés à karstifiés) favorise l'infiltration des eaux au détriment du ruissellement. La recharge de la nappe est essentiellement assurée par les pluies d'hiver (principalement de novembre à février). Les gros orages de l'été et de l'automne ont, pour leur part, un impact pratiquement inexistant sur l'alimentation de la nappe.

Le patrimoine naturel remarquable est présent de manière très localisée le long de la vallée de la Scarpe. Les plateaux sont dépourvus de zones naturelles d'intérêt reconnu. Les nombreux marais, les quelques plans d'eau et les milieux forestiers sont des richesses à préserver, protéger et valorisables pour le territoire. Les éléments de biodiversité « ordinaire » sont tout aussi importants par les nombreux services qu'ils apportent (érosion et ruissellement, tamponnement, paysage et cadre de vie...).

Si le territoire est avant tout agricole avec une surface agricole utile de 76%, on recense de nombreux parcs d'activité et industries le long de la Scarpe canalisée. Les loisirs liés à l'eau occupent également une place importante sur le territoire. Les usages de l'eau sont donc divers : alimentation en eau potable, irrigation, prélèvements pour l'industrie, abreuvement du bétail et usages récréatifs (canoë-kayak, observation naturaliste...).

Le périmètre comptait en 2022, 12 collectivités compétentes en matière d'eau potable (production-transfert-distribution), avec 3 maîtres d'ouvrage principaux : le syndicat intercommunal des vallées du Gy et de la Scarpe, la Communauté urbaine d'Arras et le SIDEN-SIAN (NOREADE).

Les prélèvements sont majoritairement dédiés à l'alimentation en eau potable (8,85 Mm³ en 2019) puis à l'industrie (4 Mm³ en 2019) et à l'irrigation (0,95 Mm³ en 2019) et ont lieu en majorité dans la nappe (11 Mm³) puis dans le canal (2,8 Mm³ hors transferts d'eau entre canaux). Il n'y a pas de prélèvement direct en cours d'eau déclaré.

Les enjeux du bassin versant de la Scarpe amont sont donc nombreux :

- 💧 **Préserver l'équilibre quantitatif de la ressource**
 - Economiser l'eau et diminuer les consommations
 - Favoriser la recharge des nappes
 - Encadrer les prélèvements
 - Améliorer les connaissances et le suivi de la ressource et des prélèvements
- 💧 **Limiter les risques d'érosion, d'inondation et de ruissellement**
 - Organiser la gouvernance et l'animation de la problématique érosion
 - Restaurer les éléments paysagers et dispositifs linéaires ralentissant les écoulements
 - Améliorer les pratiques agronomiques
 - Mieux gérer les eaux pluviales
 - Organiser la gestion du risque d'inondation dans une logique inter-SAGE
- 💧 **Restaurer la qualité des eaux**
 - Limiter les pressions liées à l'assainissement
 - Limiter les pressions diffuses agricoles
 - Améliorer les connaissances et communiquer sur la qualité de l'eau
- 💧 **Préserver et restaurer les milieux aquatiques et les cours d'eau naturels**
 - Poursuivre les actions de restauration des rivières
 - Préserver les abords des cours d'eau
 - Améliorer et échanger les connaissances naturalistes sur les milieux aquatiques
- 💧 **Devenir de la Scarpe canalisée**
 - Organiser la gestion du canal de la Scarpe amont
 - Un canal ensauvagé à préserver
 - Encadrer les usages récréatifs de la Scarpe canalisée
- 💧 **Préserver et restaurer les milieux humides**
 - Sauvegarder et restaurer les zones humides
 - Empêcher la destruction des zones humides.

Dans ce contexte, les motivations de la CLE de la Scarpe amont à s'engager dans une dynamique inter-SAGE sont plurielles :

- 💧 Avant tout être cohérent avec la **réalité physique, hydrologique** : nos bassins versants sont interconnectés donc interdépendants, soucieux des principes de solidarité.
- 💧 Décentrer l'organisation des hommes (territoire administratif) vers une approche (éco) systémique de **territoire d'eau et de vie**. Parce qu'il est nécessaire de prendre en charge plusieurs enjeux, il est impératif d'élargir le cercle d'acteurs dans une logique inter-SAGE.
- 💧 Expérimenter le monde de demain : face aux enjeux de transition écologique et de changement climatique, les solutions fondées sur les **coopérations territoriales** sont des réponses puissantes et résilientes.



d. Scarpe aval

La Scarpe est une rivière de 102 km dont les deux-tiers sont canalisés (à partir d'Arras). Elle prend sa source à Berles-Monchel dans le Pas-de-Calais, pour rejoindre l'Escaut à Mortagne-du-Nord. Elle se jette dans la mer du Nord après avoir traversé la Belgique et les Pays-Bas. Ce qu'on appelle « la Scarpe aval » est la partie de 37 km entre Douai et Mortagne-du-Nord.

Le bassin versant de la Scarpe aval se trouve en région Hauts-de-France, dans le département du Nord, au sein du bassin Artois-Picardie. Il s'étend sur une superficie de 624 km², autour de la rivière canalisée de la Scarpe.

Il s'étend sur 75 communes de 3 arrondissements (Lille, Valenciennes et Douai) où vivent près de 300 000 habitants et concerne 5 intercommunalités : La Porte du Hainaut, Valenciennes Métropole, Douaisis Agglo, Cœur d'Ostrevent et Pévèle Carembault.

41 de ces communes font également partie du Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Le périmètre du SAGE comprend également un site Ramsar qui reflète l'importance des zones humides sur le territoire.

Le SAGE Scarpe aval présente 5 enjeux :

- **Préservation des milieux humides** : 50% du bassin versant de la Scarpe aval sont des milieux présumés humides (soient 31 100 ha).
- **Préservation de la ressource en eau potable** : la nappe de la craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée est la principale ressource en eau du bassin versant ainsi que des régions lilloise et valenciennoise. La ressource y est principalement prélevée pour l'eau potable (16 millions de m³, 2021), pour l'industrie (938 342 m³ d'eau, selon les redevances Agence de l'eau, 2016) et pour l'agriculture (73 000 m³, 2016). Le thermalisme, la randonnée, la chasse, la pêche, le nautisme bénéficient également de la présence de l'eau.
- **Amélioration de la qualité de l'eau** : l'eau de la Scarpe aval canalisée est jugée médiocre d'un point de vue écologique et mauvais d'un point de vue chimique (2016, selon la typologie de la Directive-Cadre sur l'eau). Ceci est dû à la présence de certains nutriments, de certains herbicides urbains et agricoles, de zinc, d'insecticides, de polluants industriels qualifiés de substances ubiquistes, de nombreuses substances médicamenteuses et de 35 autres substances dangereuses. Pour la qualité des eaux souterraines, ce sont les produits phytosanitaires, les nutriments (nitrates, phosphore), les polluants émergents de sous-produits de chloration, solvants et détergents voire même d'ions perchlorates qui sont mesurés en trop grande quantité.
- **Lutte contre les inondations** : le bassin versant de la Scarpe aval fait face à 5 types d'aléas de type débordements de cours d'eau au sein de son lit majeur, en cas de crue, remontées de nappe localisées, d'une part au niveau de l'affleurement de la nappe de la craie, d'autre part au niveau des nappes alluviales de la plaine de la Scarpe et de ses affluents, phénomènes de retrait et gonflement des argiles, ruissellements et coulées de boues sur les versants localisés (Douaisis et Ostrevent, Pévèle), localement des zones d'affaissement minier.
- **Sensibiliser et communiquer** : pour retrouver une eau en qualité et en quantité suffisantes nous devons tous agir. Cela nécessite de la pédagogie, des démonstrations de terrain, des références juridiques, des compétences...



©s.dhote

Il est important de placer le bassin versant de la Scarpe aval par rapport aux bassins versants voisins et transfrontaliers car ceux-ci sont interconnectés par les cours d'eau qui les traversent et les nappes souterraines qui dépassent largement les limites du bassin versant de la Scarpe aval. Le bassin versant de la Scarpe aval est également situé dans le district hydrographique international de l'Escaut.



3. Les enjeux communs actuels et futurs

L'ACLEBE, l'Association des Commissions Locales de l'Eau du grand Bassin de l'Escaut **visé à assurer un échange et un partage** des retours d'expérience et des informations sur les SAGE entre les Présidents, les services de l'État et les animateurs/coordonateurs de SAGE. Cet espace d'échange assure une cohésion entre les Présidents de CLE pour **renforcer le rayonnement des CLE** au sein des instances du bassin Artois-Picardie et auprès des territoires.

Au regard des interactions entre les différents territoires des SAGE, l'association permet d'assurer une convergence des études stratégiques à travers des hypothèses communes sur les volets gestion de crise, gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en lien avec les services de l'État, à l'échelle globale.

Par exemple, les conséquences du changement climatique viendront impacter la gestion de l'eau future. Dans ce cadre, les CLE des SAGE participent à la mise en œuvre de solutions, notamment à travers la réalisation des études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat). Des réponses concertées à une échelle plus globale seront d'autant plus résilientes.

L'ACLEBE assure donc **une transversalité et une cohérence** au travers des documents des SAGE et de leurs données respectives. **Pour autant, il est précisé l'indépendance de chaque CLE.**

4. L'évidence du travail en commun à une échelle cohérente

Au regard des enjeux communs, dont les impacts ne s'arrêtent pas aux limites administratives, il semble opportun d'assurer la cohérence des SAGE sur des territoires interdépendants par la création d'une structure de coordination inter-SAGE.

Ainsi les Présidents des Commissions Locales de l'Eau du grand bassin de l'Escaut ont-ils décidé de s'associer pour **rappeler en permanence les objectifs d'une gestion équilibrée de l'eau, la nécessité d'une gestion partenariale et concertée, et par conséquent, la place primordiale qui doit être donnée aux Commissions Locales de l'Eau.**

Le territoire du grand bassin de l'Escaut est cohérent au regard de son histoire et par les interconnexions liées à la ressource en eau et aux cours d'eau. L'association a donc notamment pour but de :

- représenter les Présidents des Commissions Locales de l'Eau du grand bassin de l'Escaut dans les instances locales et nationales
- favoriser les échanges et la concertation, entre ses membres et les services de l'État
- faire connaître leurs positions communes.



5. Les engagements des CLE

À travers l'ACLEBE, les Présidents de CLE témoignent d'une volonté de travail mutualisé à une échelle inter-SAGE. Pour ce faire, ils s'engagent conjointement à :

- Associer les structures de l'État et de ses établissements (DDTM, AEAP, DREAL, VNF...) en lien avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- Partager des hypothèses communes sur le changement climatique pour les volets Hydrologie et Climat de l'étude HMUC
- Partager les hypothèses de changements des Usages pour le volet correspondant
- Partager les données et les résultats aux frontières des SAGE pour les volets Hydrologie, Milieux et Usages.

En parallèle, les cellules de coordination suivent les études HMUC des membres.

Concernant le risque inondation et/ou de ruissellement, les Présidents des CLE membres de l'ACLEBE s'engagent à :

- Valoriser les données des SAGE voisins dans leurs études
- Partager les méthodes utilisées et hypothèses intégrées pour la définition des axes de ruissellement.

Les structures géomapiennes et les services de l'Etat (VNF, DREAL, DDTM) jouent un rôle essentiel dans la gestion des crues et la prévention des risques. Les cellules de coordination s'engagent donc à mutualiser les données et améliorer les connaissances face à cet enjeu commun.

De plus, les Présidents des CLE membres de l'ACLEBE s'engagent à partager auprès des autres membres de l'association, **l'état des ressources en eau** de leur territoire.

Enfin, dans le cadre de la **préservation des milieux aquatiques et des zones humides**, les Présidents de CLE membres de l'ACLEBE s'engagent à :

- Partager et harmoniser la méthode d'identification des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau des SAGE, sur la base de la méthode appliquée par le SAGE Scarpe amont et de l'identification des sous bassins versants prioritaires du SAGE de l'Escaut
- Avoir une méthode commune d'identification et de classement des zones humides
- Mener une réflexion sur les zones de compensation, tout en réaffirmant l'évitement en priorité.

CONCLUSION

Ce livre blanc met en lumière la dynamique inter-SAGE engagée depuis 2018 par l'ACLEBE.

À destination des acteurs du territoire du bassin Artois-Picardie et des services de l'État, il décrit la collaboration étroite existant entre les SAGE du grand bassin de l'Escaut, permettant ainsi une approche coordonnée, solidaire et intégrée de la gestion des ressources en eau, des zones humides et des cours d'eau.

Mue principalement par la cohérence hydrographique, cette dynamique souligne l'importance des interactions entre les différents éléments du système hydrologique pour une gestion plus efficace.

Pour nous contacter

La Présidence de l'ACLEBE est tournante par année civile.
Elle est assurée par Thierry SPAS, Président de la CLE de la Scarpe amont, en 2024.

SAGE Scarpe amont

Coralie FLEURQUIN
03 21 21 01 57
sagescarpeamont@cu-arras.org

SAGE Scarpe aval

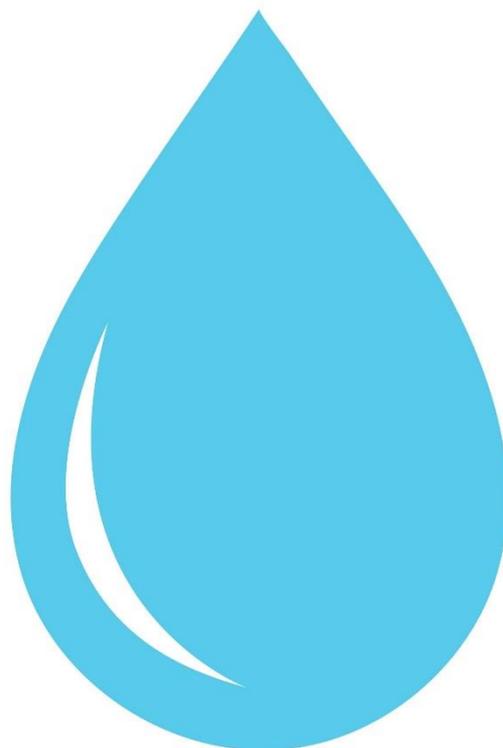
Adeline LAFONTAINE
03 27 19 19 70
sage@pnr-scarpe-escaut.fr
<https://www.sage-scarpe-aval.fr/>

SAGE Escaut

Audrey LIEVAL
03 27 29 17 07
sage.escaut@symea.net
<https://sage-escaut.fr/>

SAGE Marque Deûle

Josepha GUIGO
03 59 00 64 18
sagemarquedeule@lillemetropole.fr



Association
des **CLE**
du grand **B**assin
de l' **E**scaut

